



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

## Ville de DIJON

Années scolaires

2023-2024

2024-2025

2025-2026



## Périmètre du PEDT

### Nombre d'écoles publiques concernées (liste jointe en annexe)

	Nombre
Ecoles maternelles	38
Ecoles élémentaires	38
<b>Total</b>	<b>76</b>

Dont 9 groupes scolaires en réseau d'éducation prioritaire :

- quartier des Grésilles : Champollion, Flammarion, York, Lamartine
- quartier Fontaine d'Ouche : Alsace, Anjou, Buffon, Champs perdrix, Colette

### Nombre d'élèves des écoles publiques

Ecoles maternelles	Ecoles Elémentaires	Total
3638 élèves (dont 137 – TPS)	5936 élèves	<b>9574 élèves</b>

### Les accueils de loisirs périscolaires

**62 accueils périscolaires**, rattachés soit à une école maternelle, soit une école élémentaire soit à un groupe scolaire, selon les tailles des écoles.

**Nombre d'enfants accueillis** (présences quotidiennes facturées, année 2022-2023)

Temps d'accueil	Nbre d'enfants accueillis en moyenne	% des effectifs scolarisés
<b>Accueil périscolaire du matin</b>	1396	13,9 %
<b>Pause méridienne</b>	6055	60 %
<b>Temps d'activités périscolaires</b>	3781	37,9 %
<b>Accueil périscolaire du soir</b>	1717	17,5 %

## Les accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires

15 Accueils de loisirs répartis ainsi :

- 6 accueils en régie directe ville : Anjou, Balzac, Mansart, Marie-Noel, Montchapet et Montmuzard
- 9 organisés par des partenaires (PEP, CASI SnCF) : CASI – SNCF, Baudelaire, Champollion, Colombière, Centre social des Bourroches, Centre social de Fontaine d'Ouche, Grésilles, Victor Hugo et Sainte Anne

Fréquentation :

- 1420 places ouvertes en septembre 2022
- 1299 enfants accueillis en moyenne en 2022 – 2023
- 1431 places ouvertes en septembre 2023, soit 662 places maternelles et 749 places élémentaires, avec :
- 

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont organisés en 19 accueils collectifs de mineurs.

Les accueils périscolaires, matin et soir, les accueils de loisirs mercredis et vacances, sont déclarés auprès de Jeunesse et sports.

Les pauses méridiennes sont partiellement déclarées.

## Les ressources éducatives

Les ressources mobilisables pour la déclinaison du Projet éducatif de territoire sont les suivantes :

- **Une politique éducative** soutenue par un Projet Educatif Global, adopté en 2012, renouvelé en 2023 : **Génération Dijon**.

Ce projet qui vise à favoriser la cohérence des politiques sectorielles et partenariales à destination des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, et à prendre en compte les nouveaux enjeux sociétaux, a été élaboré dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne conduite à l'automne 2023.

Il s'organise autour d'une orientation transversale, la place des familles, et de quatre orientations thématiques :

- Génération actrice et citoyenne,
- Génération solidaire et inclusive,
- Génération de la transition écologique,
- Génération de l'ère numérique.

- Un **budget de fonctionnement** dédié à l'éducation maintenu, malgré les contraintes budgétaires pesant sur la collectivité, et consolidé en **investissement** avec l'adoption, à l'automne 2022, du

programme Ambition éducative 2030 : 75 millions d'euros sur 10 ans, pour la rénovation des groupes scolaires et des accueils de loisirs, incluant :

- axe 1 – suppression des préfabriqués
- axe 2 – rénovation énergétique et modernisation
- axe 3 – traitement des cours et des abords des écoles
- axe 4 – fonds d'innovation et de transition numérique

- **Une structuration des accueils selon une logique territoriale**, en quatre grands quartiers (Bourroches- Fontaine d'Ouche, Chevreur Parc Université, Centre ville Montchapet, Grésilles Toison d'Or), pour favoriser les coopérations locales, animées par quatre responsables éducatives de quartier.

- Des **ressources humaines dédiées** et notamment :

- 90 animateurs professionnels de la Ville de Dijon, intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires,
- 80 animateurs professionnels mis à disposition dans le cadre d'un marché public par l'association des Pep Cbfc, sur les temps périscolaires,
- 120 ATSEM, intervenant en pause méridienne et pendant le temps d'activités périscolaires,
- 19 directeurs d'accueil de loisirs et 6 directeurs adjoints qui encadrent les équipes et animent le travail éducatif au quotidien.

Ces professionnels bénéficient de formations, qualifiantes ou non, dans le cadre d'un plan de formation pluri-annuel.

Ils sont rejoints par des personnels vacataires, sur les temps les plus fréquentés (pause méridienne et TAP) à raison de 450 personnes, intervenant 2 à 4 jours par semaine, soit 270 personnes par jour.

Depuis la rentrée 2023, ont également intégré les équipes, 15 apprentis mis à disposition de la ville par l'Apsalc et engagés dans un parcours de formation CPJEPS avec l'IRFA. Il s'agit d'une expérimentation qui vise à répondre la raréfaction des ressources humaines qualifiées, tant pour des postes permanents que pour des vacances, qui semble s'accroître depuis quelques années sur le territoire.

- **des ressources et services internes mobilisables**, éducatifs (Programme de réussite éducative), culturels, sportifs, techniques, . . ., dont certains développent des projets structurants à l'échelle de la collectivité ou du territoire.

La collectivité et les équipes peuvent également s'appuyer sur les **ressources multiples du territoire, et notamment** :

- un **riche tissu associatif**, associations d'éducation populaire ou association thématiques, d'envergure nationale ou locale, dont certaines sont conventionnées et/ou soutenues financièrement par la collectivité ; parmi les partenaires privilégiés sur le champ éducatif et

intervenant dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire figurent notamment la Ligue de l'enseignement et l'USEP.

- des ressources culturelles, patrimoniales, naturelles nombreuses et accessibles.

## Mise en œuvre du PEDT

### Organisation de la semaine et des temps d'accueil

Dans les écoles publiques, la semaine est organisée sur 4 jours et demi depuis septembre 2013, de manière inchangée :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire 7 h – 8 h 40	Accueil périscolaire 7 h – 8 h 40	Accueil périscolaire 7 h – 8 h 40	Accueil périscolaire 7 h – 8 h 40	Accueil périscolaire 7 h – 8 h 40
Ecole 8 h 40 – 11 h 50	Ecole 8 h 40 – 11 h 50	Ecole 8 h 40 – 11 h 50	Ecole 8 h 40 – 11 h 50	Ecole 8 h 40 – 11 h 50
Pause méridienne 11 h 50 – 13 h 40	Pause méridienne 11 h 50 – 13 h 40	Garderie 11 h 50 – 12 h 30  et/ou Accueil périscolaire 11 h 50 – 19 h	Pause méridienne 11 h 50 – 13 h 40	Pause méridienne 11 h 50 – 13 h 40
Ecole 13 h 40 – 16 h 05	Ecole 13 h 40 – 16 h 05		Ecole 13 h 40 – 16 h 05	Ecole 13 h 40 – 16 h 05
Temps d'activités périscolaires 16 h 05 – 16 h 50	Temps d'activités périscolaires 16 h 05 – 16 h 50		Temps d'activités périscolaires 16 h 05 – 16 h 50	Temps d'activités périscolaires 16 h 05 – 16 h 50
Accueil périscolaire 16 h 50 – 19 h	Accueil périscolaire 16 h 50 – 19 h		Accueil périscolaire 16 h 50 – 19 h	Accueil périscolaire 16 h 50 – 19 h

### Les temps d'accueil périscolaires

Les modalités d'accès aux temps périscolaires ont connu une évolution en septembre 2021, avec la mise en place d'inscriptions préalables, la veille pour le lendemain pour les temps du matin et du soir. Les modalités de facturation, adaptées aux ressources des familles, ont évolué en janvier 2023 (passage du taux d'effort à l'application du quotient familial de la Caisse d'allocations familiales).

<p style="text-align: center;"><b>Accueil périscolaire matin</b></p> <p style="text-align: center;">Temps facturé</p> <p style="text-align: center;">Arrivées échelonnées de 7 h à 8 h 30</p> <p>Taux d'encadrement :</p> <p>1 adulte pour 10 enfants de maternelle</p> <p>1 adulte pour 14 enfants d'élémentaire</p> <p>Accueil individualisé des enfants et des familles</p>	<p style="text-align: center;"><b>Temps d'activités périscolaires (TAP)</b></p> <p style="text-align: center;">Temps gratuit</p> <p>Taux d'encadrement</p> <p>1 adulte pour 14 enfants de maternelle</p> <p>1 adulte pour 18 enfants d'élémentaire</p> <p>Activités de loisirs favorisant la détente après la classe</p> <p>Jeux collectifs encadrés ou en autonomie</p> <p>Intervenants éducatifs extérieurs : USEP pour activités sportives, Lire et faire lire, associations diverses</p> <p>Etudes / Accompagnement scolaire</p>
<p style="text-align: center;"><b>Pause méridienne</b></p> <p style="text-align: center;">Temps facturé</p> <p>Possibilité d'accueil sans repas, jusqu'à 12 h 30 ou à partir de 13 h 15 avec tarification distincte</p> <p>Taux d'encadrement</p> <p>1 adulte pour 14 enfants de maternelle</p> <p>1 adulte pour 18 enfants d'élémentaire</p> <p>Repas = temps de convivialité, d'apprentissage de l'autonomie, d'éveil au goût</p> <p>Actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable</p> <p>Activités ludiques favorisant la détente après et avant le temps de classe , dont jeux collectifs encadrés ou en autonomie, temps calmes</p>	<p style="text-align: center;"><b>Accueil périscolaire soir</b></p> <p style="text-align: center;">Temps facturé</p> <p style="text-align: center;">Départs échelonnés de 17 h à 19 h</p> <p>Taux d'encadrement :</p> <p>1 adulte pour 10 enfants de maternelle</p> <p>1 adulte pour 14 enfants d'élémentaire</p> <p>Activités de loisirs</p> <p>Jeux collectifs encadrés ou en autonomie</p> <p>Projets d'animation</p> <p>Sorties</p>

## **Projets pédagogiques des accueils de loisirs**

### **Plusieurs principes guident le travail des professionnels en direction des enfants :**

Libre choix des activités, avec possibilité de ne rien faire et prise en compte du rythme des enfants

Propositions structurées et accès à des espaces différenciés (espaces d'activités et espaces temps calmes, espaces extérieurs)

Mixité filles garçons

Règles de vie co construites, partagées / sanctions en cas de comportements inappropriés

Apprentissage de l'autonomie

Responsabilisation – contribution à la vie de l'accueil

Projets d'animation déclinant les orientations du Projet éducatif.

### **3 objectifs spécifiques ont tout particulièrement été travaillés depuis 2021 et ont donné lieu à des actions spécifiques :**

- Se sentir bien soi-même et avec les autres

- Se construire en tant que citoyen responsable

- S'ouvrir à des pratiques variées : artistiques, culturelles, sportives

**Ils seront ajustés aux orientations du Projet éducatif Génération Dijon sur les prochaines années.**

### **Les équipes travaillent également avec les familles, selon les principes et objectifs suivants :**

Accueil attentif et bienveillant, non-jugeant

Information, orientation

Implication en cas de difficulté

Participation – invitation à des temps ouverts partagés, à accompagner des sorties, . . .

### **L'inclusion est également au cœur des pratiques et organisations des professionnels.**

Des enfants en situation de handicap fréquentent les temps périscolaires, principalement la pause méridienne, les accueils de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances.

En 2022, 50 enfants ont bénéficié sur ces temps d'un accompagnement individualisé, 16 en pause méridienne, 1 le soir, 31 le mercredi et pendant les vacances, 2 seulement les mercredis.

Ces accompagnements sont pour partie financés par la CAF – fonds public et territoire.

Sur les temps périscolaires, la ville recrute les AESH ou d'autres personnels vacataires. Pour les mercredis et les vacances, les accompagnants sont mis à disposition de la ville par les PEP Cbfc.

Des temps de travail sont régulièrement proposés aux professionnels, en lien avec PARI des Pep Cbfc ou avec les partenaires médico-sociaux au sein des écoles accueillant des unités externalisées, ainsi que des formations.

Les équipes élaborent des projets d'accueil avec des objectifs formalisés dans un livret d'accueil ; ils sont adaptés à chaque enfant, construits avec les familles, les partenaires éducatifs et médico-sociaux le cas échéant, et en lien avec les projets de scolarisation.

Les accueils de loisirs se dotent également progressivement de matériel pédagogique adapté. Sont par exemple en cours de constitution des « malles pédagogiques » (malle sensorielle, malle relaxation, etc) qui circulent entre les accueils périscolaires et extrascolaires et sont utilisées par et pour les enfants « remarquables » (et par tous les enfants quand ils en éprouvent le besoin).

Enfin, chaque année, des actions de sensibilisation spécifiques sont organisées à destination des enfants, en lien avec les acteurs associatifs du champ du handicap, par exemple Les yeux en promenade, Les doigts qui rêvent ou encore le Comité départemental handisport.

## **Axes de travail partenariaux 2023 – 2026**

Les orientations 2023 – 2026 ont été identifiées et validées à l'occasion d'un comité de pilotage le 29 septembre 2023, en présence de la Ville, l'éducation nationale et la Caisse d'Allocations familiales.

**Elles concernent les parents, les enfants et les professionnels :**

### **En direction et avec les parents**

Faire évoluer les dispositifs d'accompagnement scolaire en lien avec les Maisons d'éducation populaire, en renforçant l'implication des parents.

Travail engagé sur Fontaine d'Ouche et Grésilles, dès l'année 2023, puis déclinaison sur les autres quartiers les années suivantes.

### **En direction des enfants**

Développer des pratiques et actions pour favoriser le bien-être psychique et développer les compétences psycho-sociales des enfants, en incluant la prévention et le traitement des situations de harcèlement.

### **En direction des professionnels**

Mise en œuvre effective et partagée de la charte de la continuité et des complémentarités éducatives, élaborée entre 2020 et 2022, par des directions d'écoles et d'accueils collectifs de



mineurs, afin de favoriser le partage d'une vision commune de la notion de continuité éducative, formalisée dans un document de référence pour le travail quotidien.

La charte est construite en trois parties, « Des compétences et objectifs complémentaires au service des enfants », « La continuité des temps de l'enfant », « Et pour aller plus loin, des projets éducatifs à partager ».

Elle est complétée d'annexes permettant sa déclinaison au quotidien, qui se traduit notamment par :

- l'élaboration annuelle d'un protocole de fonctionnement,
- la participation des directeurs périscolaires aux conseils d'école,
- la participation des directeurs périscolaires aux réunions familles organisées par l'école,
- la participation des équipes aux démarches institutionnelles : évaluations d'école
- des formations communes : programme Phare
- la participation des directeurs périscolaires aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de la scolarisation,
- des rendez-vous réguliers, a minima mensuels, directions d'écoles et directions périscolaires
- des actions communes répondant aux objectifs des projets d'école et périscolaire.

## **Gouvernance du PEDT**

Il est prévu chaque année :

- deux temps de travail technique entre la ville et le groupe d'appui départemental (GAD), afin d'évaluer l'avancée et les résultats des actions identifiées,
- un comité de pilotage au mois de juin, à qui sera présenté le bilan et des éléments d'évaluation du PEDT, ainsi que des propositions d'objectifs et d'actions pour l'année scolaire suivante.